



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 50  
 Nb de membres votants : 55  
 (dont 5 pouvoirs)  
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2022.10.03/78
CLASSIFICATION	8.4

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 03 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 3 octobre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle polyvalente à LODDES, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 26 septembre 2022, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, André PIESSAT, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE

**Les conseillers suppléants :** Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Serge DESBOUIS représentant Arnaud DELIGEARD, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX

### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Patrick AUBEL à Michel BRUNNER, Marie-Agnès BONIN à Gilles BERRAT, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Blandine SOCHET à Fabrice MARIDET,

**Absents :** Christian BONNET, Geneviève DESVIGNE, Jean-Michel GILLARDIN, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jean-Pierre LECORNET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Marlène SANTOS,

**Secrétaire de séance :** Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET

**N° 78 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Développement touristique – Projet création et labellisation itinéraire découverte (autoroute A79 et portion parallèle RD 779 entre Dompierre-sur-Besbre et Digoin) – Politique 1% - Partenariat 2 EPCI et 8 communes du secteur – Accord de principe Etude – Convention**

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'engagement de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire dans ce partenariat pour la labellisation d'un itinéraire découverte sur le route départementale 779 entre Digoin et Dompierre sur Besbre,
- de confier le pilotage, la coordination et le suivi de la mission à la Communauté de communes du Grand Charolais,
- de valider la composition du Comité de pilotage avec la présence des Vice-Présidents délégués au tourisme des EPCI et des maires des communes concernées,
- d'approuver la convention de partenariat ci-annexée pour la création d'un itinéraire de découverte départementale 779 – Autoroute A79 et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer,
- d'autoriser la Communauté de communes du Grand Charolais à solliciter les subventions nécessaires pour la réalisation de l'étude destinée à la création de l'itinéraire de découverte sur la départementale 779 auprès des financeurs potentiels,
- de prendre en charge l'éventuel autofinancement dans le cadre de la clé de répartition telle que définie dans la convention ci-annexée,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée par voie électronique le  
 Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C  
 Le Président,

DELIBERATION N°	2022.10.03/78
CLASSIFICATION	8.4

## RAPPORT DE PRESENTATION

**N° 78 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Développement touristique –** Projet création et labellisation itinéraire découverte (autoroute A79 et portion parallèle RD 779 entre Dompierre-sur-Besbre et Digoin) – Politique 1% - Partenariat 2 EPCI et 8 communes du secteur – Accord de principe Etude – Convention

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de communes,

**Vu** la réalisation de l'autoroute A79 et la présence d'une portion parallèle RD 779 entre Dompierre-sur-Besbre et Digoin,

**Vu** le projet d'itinéraire de découverte présenté et intéressant les Communautés de communes du Grand Charolais, Entr'Allier Besbre et Loire et les communes de Chassenard, Coulanges, Dompierre-sur-Besbre, Digoin, Diou, Molinet et Pierrefitte-sur-Loire,

**Vu** l'intérêt d'une valorisation touristique et paysagère le long de la Route Départementale 779 entre Digoin et Dompierre sur Besbre, en particulier ceux des communes de Digoin, Molinet, Chassenard et Coulanges

**Vu** le projet de convention de partenariat ci-annexée,

**Vu** l'avis favorable du Bureau communautaire du 29 septembre 2022,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'œuvrer pour obtenir la labellisation « Itinéraire Découverte » de cette portion,

### Il est exposé :

Dans le cadre de la future Autoroute A79, les élus des territoires des Communautés de communes Entr'Allier Besbre et Loire et du Grand Charolais souhaitent s'engager dans un projet de labellisation d'itinéraire de Découverte (ID). Ce dernier permet une découverte de paysages qui sont proches de l'autoroute avec un itinéraire alternatif d'une heure maximum, y compris une ou plusieurs pauses de courte durée.

La création d'un itinéraire de découverte est une action de développement touristique qui est liée à la politique du « 1% paysage, développement et cadre de vie » engagée depuis 1989 sur les autoroutes A75 et A20.

Au sein des territoires concernés par le projet, les élus des communes de Dompierre-sur-Besbre, Diou, Pierrefitte-sur-Loire, Coulanges, Molinet, Chassenard et Digoin ont décidé de s'associer pour créer une synergie autour de la Départementale 779. Pour cela, ils envisagent de déposer un dossier de demande de création d'un itinéraire de découverte auprès du Comité de gestion et de suivi de la politique 1% Paysage, Développement et Cadre de vie.

Cet itinéraire de découverte, qui sera parallèle à l'autoroute A79, s'étendra sur 32 km depuis l'échangeur N° 27 situé sur la commune de Dompierre-sur-Besbre jusqu'à l'échangeur N° 23 situé sur la commune de Digoin. L'itinéraire est prévu dans les deux sens de circulation.

Afin d'informer les automobilistes qui circulent sur l'autoroute, un seul panneau de signalisation d'annonce des itinéraires de découverte, par sens de circulation, peut être implanté sur l'autoroute.

Par ailleurs, une autre signalisation sera aussi implantée tout le long de l'itinéraire entre Dompierre-sur-Besbre et Digoin reprenant le balisage spécifique ainsi que le logotype des itinéraires de découverte. Ce balisage lisible et continu d'un bout à l'autre du parcours permet aux visiteurs – français ou étrangers – de retrouver l'autoroute sans difficulté et sans carte sur l'ensemble du trajet.

Les élus des territoires concernés souhaitent également mettre en place une stratégie de communication touristique, avec tous les outils qui sont à leur disposition, pour valoriser cet itinéraire de découverte et le faire connaître au plus grand nombre.

Dans le cadre de ce partenariat, une convention est à établir entre la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, le Grand Charolais et les communes de Chassenard, Coulanges, Dompierre-sur-Besbre, Digoin, Diou, Molinet et Pierrefitte-sur-Loire.

Une étude visant à élaborer un diagnostic, à préparer le dossier de candidature pour la labellisation « Itinéraire de découverte » et à proposer un plan d'actions sera confié à un cabinet spécialisé. Le Grand Charolais en assurera la maîtrise d'ouvrage.

Les modalités du partenariat et de financement de l'étude sont formalisées dans le projet de convention, joint en annexe du présent rapport.

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2022.10.03/78</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>8.4</b>

Cette étude consiste à :

- Améliorer le niveau de service le long de l'itinéraire, pour permettre, en un temps réduit, la découverte de sites authentiques sur le territoire ;
- Elaborer un dossier de candidature créant un itinéraire de découverte qui offrira une sortie courte et sûre, alternative à l'autoroute A79 ;
- Faire de l'itinéraire de découverte un outil pour créer des synergies économiques et touristiques entre les territoires des Communautés de communes Entr'Allier, Besbre et Loire et du Grand Charolais.

Le coût total de l'étude a été estimé entre 35 000 € et 50 000 € HT pour une durée estimée à 5 mois.

L'autofinancement sera réparti entre les 2 EPCI à part égale.

<u>Communauté de communes</u>	<u>Nombre d'habitants</u>	<u>Pourcentage de participation</u>	<u>Participation totale (en €)</u>
CC Entr'Allier Besbre et Loire	24 929	50%	8 750 < x > 12 500
CC Le Grand Charolais	40 400	50 %	8 750 < x > 12 500

Le pilotage et le suivi de la mission confiée au prestataire choisi seront coordonnés par la Communauté de communes Le Grand Charolais.

Siégeront au Comité de pilotage le Vice-Président délégué au tourisme de chaque EPCI et les maires des communes concernées par le projet.

Un Comité technique sera constitué et composé des techniciens référents des Communautés de communes et des communes concernées.

Des membres des partenaires siégeront en tant que de besoin à ces Comités.

**Il est proposé au conseil communautaire :**

- **d'approuver l'engagement de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire dans ce partenariat pour la labellisation d'un itinéraire découverte sur la route départementale 779 entre Digoin et Dompierre sur Besbre,**
- **de confier le pilotage, la coordination et le suivi de la mission à la Communauté de communes du Grand Charolais,**
- **de valider la composition du Comité de pilotage avec la présence des Vice-Présidents délégués au tourisme des EPCI et des maires des communes concernées,**
- **d'approuver la convention de partenariat pour la création d'un itinéraire de découverte départementale 779 – Autoroute A79 et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer,**
- **d'autoriser la Communauté de communes du Grand Charolais à solliciter les subventions nécessaires pour la réalisation de l'étude destinée à la création de l'itinéraire de découverte sur la départementale 779 auprès des financeurs potentiels,**
- **de prendre en charge l'éventuel autofinancement dans le cadre de la clé de répartition telle que définie dans la convention,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**